

# Montréal

## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 21 août 2023, a adopté les règlements suivants :

- 23-025**            **Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations**
- 23-026**            **Règlement autorisant un emprunt de 18 740 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI**

La ministre des Affaires municipales a approuvé ces règlements le 22 septembre 2023. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

Fait à Montréal, le 4 octobre 2023

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat